

NOS TARIFS

pour tous les accueils de loisirs à compter du lundi 7 juillet 2025

Résidents Cholet	Journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas
Quotient de 0-300	7,50 €	2,55 €	4,25 €
Quotient de 301-500	8,05 €	3,40 €	5,80 €
Quotient de 501-720	8,70 €	3,65 €	6 €
Quotient de 721-996	10,30 €	4,10 €	7,05 €
Quotient de 997-1500	13,20 €	5,35 €	8,85 €
Quotient > 1500	15,90 €	6,30 €	10,55 €
Revenus non communiqués	20,80 €	8,90 €	14,65 €

Résidents hors Cholet	Journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas
Quotient de 0-300	9,20 €	3,10 €	5,20 €
Quotient de 301-500	9,95 €	4,10 €	5,95 €
Quotient de 501-720	10 €	4,35 €	6 €
Quotient de 721-996	13,80 €	5,65 €	9,70 €
Quotient de 997-1500	17,60 €	6,95 €	12,30 €
Quotient > 1500	21,10 €	8,50 €	14,80 €
Revenus non communiqués	26,30 €	10,95 €	19,35 €

pour garderie et péri-centre

Unité pour toute **1/2h de présence de l'enfant : 0,60 €.**

Départ de l'enfant après l'heure de fermeture (18h sur le site des Noues et 18h30 sur les autres sites) : **pénalité de 10 € par enfant.**

MODALITÉS DE PAIEMENT :

- Paiement en ligne, prélèvement automatique ou à défaut auprès de la Trésorerie Municipale en chèque bancaire, espèces, CESU (enfants moins de 6 ans) et chèques vacances, selon les conditions précises de chacune de ces modalités.
- Dispositions particulières pour les familles non allocataires sans revenus : le tarif "Résidents à Cholet", quotient 0-300 sera appliqué.
- Aide CCAS possible pour les quotients inférieurs à 600 : se renseigner à l'accueil du CAE, au 15 avenue Kennedy.
- Dans le cas où la famille fournit le repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), pour l'accueil d'une journée, le tarif journée sans repas est appliqué.
- Il convient de se rapporter au règlement de service pour les modalités liées à la facturation des absences.